

Les médecins libéraux en grève refusent de rencontrer la ministre de la santé en marge de leur manifestation parisienne, samedi

Les syndicats, qui ont lancé un mouvement du 5 au 15 janvier, entendent interpellier directement le premier ministre pour infléchir des réformes qui, selon eux, bouleversent la profession.

La mobilisation des médecins libéraux, en grève depuis plusieurs jours, va crescendo. Après une manifestation prévue samedi 10 janvier dans Paris, le mouvement s'accroîtra en début de semaine avec de nombreuses fermetures de blocs opératoires de cliniques privées lundi, mardi et mercredi. L'ensemble de l'intersyndicale a rejeté la proposition de rendez-vous en marge de cette manifestation de la ministre de la santé, *« qui ne nous semble pas de nature à modifier le cours des lois votées ou des projets de loi en attente de vote »*, selon une lettre commune des syndicats adressée à Stéphanie Rist, et diffusée vendredi soir. *« Votre ministère sait depuis longtemps les points bloquants dont vous n'avez pas pu ou su ou voulu empêcher le vote »*, ont-ils ajouté. Les syndicats vont continuer *« leurs travaux en vue de convaincre les parlementaires, les ministres et, surtout, les patients de la mauvaise direction impulsée au système de soins et des moyens de la redresser »*.

L'ensemble des syndicats représentatifs de médecins libéraux a appelé à la grève du 5 au 15 janvier. Jérôme Marty, président de l'Union française pour une médecine libre (UFML), l'une de ces six organisations, souhaite qu'un rendez-vous soit organisé prochainement avec le premier ministre, Sébastien Lecornu. *« Au regard de la mobilisation historique de l'ensemble »* des organisations de médecins libéraux, *« la moindre des choses serait que le premier ministre parle »* avec les représentants des médecins, a-t-il dit à l'Agence France-Presse (AFP).

Une situation qui pèse sur les urgences

Les médecins dénoncent de multiples *« politiques qui les piétinent »*, dont un budget de la Sécurité sociale 2026 jugé insuffisant, une limitation des prescriptions d'arrêt de travail ou des mesures permettant de contourner les négociations conventionnelles entre la profession et l'Assurance-maladie.

La ministre de la santé a dit, vendredi, sa volonté de *« recréer de la confiance »* avec les médecins libéraux mais sans s'avancer sur les éléments ouverts à négociation. Dans son courrier d'invitation à

l'intersyndicale, transmis à l'AFP, la ministre promettait simplement d'ouvrir « *des travaux pour reprendre et renforcer les discussions conventionnelles* ».

Selon les derniers chiffres, remontant à mardi, l'activité était en baisse de 19 % chez les généralistes libéraux et de 12 % chez les spécialistes. La situation pèse sur les services d'urgence, déjà exposés à une épidémie de grippe ainsi qu'aux chutes liées à la neige et au verglas des derniers jours.

Exil à Bruxelles

Après la manifestation de samedi, environ 2 000 médecins de bloc opératoire – anesthésistes, chirurgiens, obstétriciens – ont annoncé qu'ils embarqueraient, dimanche, à bord de cars pour Bruxelles pour un exil symbolique de quelques jours.

Les syndicats ont déjà obtenu l'abandon de mesures qui figuraient initialement dans le projet de budget de la Sécurité sociale, comme la surtaxation des dépassements d'honoraires ou l'obligation de consulter ou alimenter le dossier médical personnalisé de leurs patients. Mais le texte final adopté par le Parlement comporte toujours un dispositif permettant à l'Assurance-maladie de fixer unilatéralement, dans certains cas, les tarifs des actes médicaux.

Les praticiens s'opposent à d'autres mesures en cours d'examen par le Parlement, comme la possibilité d'imposer des objectifs de réduction des prescriptions aux médecins qui prescrivent nettement plus que leurs confrères en situation comparable. Cette disposition figure dans le projet de loi contre la fraude sociale et fiscale en cours d'examen parlementaire.

Ils redoutent également des entraves futures à leur liberté d'installation, alors que deux propositions de lois (Garot et Mouillé) sont en concurrence pour imposer un début de régulation de l'installation.